

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **28 janvier à vingt** heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-troisième convocation

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 :

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait **par courrier électronique**, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

PREMIERE PARTIE

REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

1. Rétrospective et bilan de la situation communale de l'année 2019
2. Plan Stratégique transversal : le point sur les synergies et les actions transversales entre les deux institutions.

DEUXIEME partie

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
 1. Ouverture, dans le cadre du projet de création d'un quartier résidentiel, rue des Peupliers à Sart-Bernard, d'une voirie de type desserte sécurisée, complétée par la création de sentiers cyclopédestres en liaison avec les quartiers voisins et les chemins de randonnées telle que projetée dans la demande de permis d'urbanisation – Décision
 2. Plan d'Investissement Communal 2019-2021 – Mission d'étude, de surveillance et de coordination sécurité et santé:
 - Réfection de la Rue du Pourrain sise à Assesse – Recours aux services de l'INASEP en application de l'exception dite « In House»

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be

- Création d'un trottoir au niveau de la Rue du Fays sise à Courrière & Réfection de la Rue Pirauchamps sise à Crupet – Passation d'un marché public
- 3. Aire de stockage de matériaux communaux – Renouvellement de l'autorisation visant l'occupation d'un terrain de la SNCB sis le long de la ligne 162 à Assesse
- 4. CCATM – Démission et remplacement de deux membres suppléants
- 5. Commission Consultative Communale Sécurité Routière – Sélection des Membres
- 6. Approbation d'une convention de transition écologique GREEN DEAL « Cantines durables »
- 7. Maison du Tourisme « Condroz-Famenne » – Convention de collaboration
- 8. ASBL « Les Arsouilles » – Reconduction de la convention visant à répondre aux besoins de garde d'enfants de 0 à 3 ans
- 9. Zone de police des Arches – Demande d'autorisation quant à l'utilisation visible de caméras mobiles ANPR
- 10. Ecole libre d'Assesse – Frais d'internet
- 11. Régie communale autonome des Sports – Octroi d'une avance sur la dotation ordinaire

Huis-clos :

1. Bâtiments communaux – Ratification de la désignation de deux techniciennes de surface remplaçantes
2. Accueil extrascolaire – Ratification de la désignation de deux animatrices remplaçantes

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

D.WEVERBERGH

